

D.2019.10.16.5.21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

5 – PROJETS TERRITORIALISES
5.21– Linéo 5 Portet sur Garonne / Toulouse: Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre L5 2017 13260 M à conclure avec la société EGIS Villes et Transports - Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2016.05.25.2.1 du 25 mai 2016, le Comité syndical de Tisséo Collectivités approuvait le programme de l'opération LINEO 5 Portet sur Garonne / Toulouse.
- Par délibération D.2017.03.29.4.4 du 29 mars 2017, le Comité syndical de Tisséo Collectivités approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2017.03.29.7.22 du 29 mars 2017, le Comité syndical de Tisséo Collectivités autorisait Tisséo Collectivités à signer avec EGIS AMENAGEMENT le marché de maîtrise d'œuvre n° 2017-081 M pour la conception et la réalisation du LINEO – Portet sur Garonne / Toulouse et à le transférer à Tisséo Ingénierie.
- Par délibération D.2018.02.07.3.3 du 7 février 2018, le Comité syndical de Tisséo Collectivité approuvait les études d'AVP des aménagements confiés par le mandat de Maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie dans le cadre du projet LINEO 5 Portet sur Garonne / Toulouse et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 5 340 000 euros HT (valeurs avril 2016).
- Par délibération D.2018.10.03.6.16 du 3 octobre 2018, le Comité syndical de Tisséo Collectivités autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec EGIS VILLES & TRANSPORTS l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2017 081 M pour la conception et la réalisation du LINEO 5 – Portet sur Garonne / Toulouse.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché la rémunération des prestations complémentaires résultantes de demandes nouvelles apparues en cours de marchés ou d'adaptation en cours de chantier.

1 – Modifications de projet

Le montant de la rémunération du titulaire est augmenté par l'avenant n°3 afin de prendre en compte la prestation complémentaire demandée par le Maître d'ouvrage, à savoir le décalage partiel du projet au droit des parcelles appartenant à l'indivision PUJOL notamment la reprise des plans de conception sur le secteur.

2 – Incidences sur le montant du marché

L'incidence sur le montant du forfait de rémunération des prestations complémentaires rendues nécessaires par les modifications apportées au projet s'élève à 11 250,00 € HT et se décompose de la manière suivante :

Evolution de la tranche ferme du marché : 0,00 € HT

Evolution de la tranche optionnelle 1 du marché : 0,00 € HT

Evolution de la tranche optionnelle 2 du marché : 11 250,00 € HT

TRANCHE OPTIONNELLE N°2

	Montant Après Av 02	Montant Complémentaire	TOTAL
PEO	4 600,00 €	5 250,00 €	9 850,00 €
VISA	3 300,00 €	3 000,00 €	6 300,00 €
DET	49 900,00 €	3 000,00 €	52 900,00 €
AOR	5 450,00 €	0,00 €	5 450,00 €

3 – Récapitulatif des montants du marché :

Montant H.T. du marché initial : 185 950,00 €

Montant H.T. du marché après avenant n° 2 : 189 300,00 €

Montant H.T. du présent avenant n° 3 : 11 250,00 €

Montant H.T. total du marché après avenant n°3 : 200 550,00 €

Au regard du montant initial du marché de 185 950,00 € HT, le montant cumulé des 2 avenants conduit à une augmentation de 7,85% par rapport au montant initial du marché n° **L5 2017 13260 M** précité.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **24 septembre 2019**, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°3 au marché **L5 2017 13260 M** et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

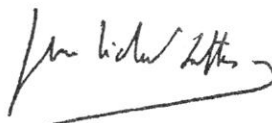
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au marché **L5 2017 13260 M** à conclure avec la société EGIS Villes et Transport pour un montant de 11 250,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



LINEO 5 PORTET SUR GARONNE - TOULOUSE

MAITRISE D'ŒUVRE

AVENANT N° 3

L5 2017 13260 M

Septembre 2019



SOCIETE DE LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN
1, PLACE ESQUIROL - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
TEL : 05 61 14 48 50 - FAX : 05 61 14 48 51
SITE : WWW.TISSEO.FR



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-21D-
AI
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

S O M M A I R E

PAGES

ARTICLE 1 - HISTORIQUE.....	3
ARTICLE 2 – OBJET DE L’AVENANT	3
ARTICLE 3 – REMUNERATION	3
ARTICLE 4 – MODIFICATION PORTEE A L’ACTE D’ENGAGEMENT	4
ARTICLE 5 – MODIFICATION PORTEE A LA DECOMPOSITION DES PRIX FORFAITAIRES.....	5
ARTICLE 6 – DELAIS D’EXECUTION	6
ARTICLE 7 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE	6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-21D-
AI
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

ARTICLE 1 - PREAMBULE

Marché de Maîtrise d'œuvre Linéo 5

Notification TF le 11/08/2017 ; Affermissement TO 1 le 20/08/2018 ; Affermissement TO 2 le 24/09/2018

L'avenant n°1, sans incidence financière, avait pour objet le transfert du marché à Tisséo Ingénierie.

L'avenant n°2 avait pour objet de fixer le cout définitif prévisionnel des travaux Co1 sur la base des études d'avant-projet approuvées et d'apporter des modifications aux prestations du marché.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°3 a pour objet d'intégrer au marché des prestations complémentaires résultant de demandes nouvelles apparues en cours de marchés ou d'adaptation nécessaire en cours de chantier.

ARTICLE 3 – REMUNERATION

Le montant de la rémunération du titulaire est augmenté par le présent avenant afin de prendre en compte la prestation complémentaire demandé par le Maître d'ouvrage à savoir le décalage partiel du projet au droit des parcelles appartenant à l'indivision PUJOL.

- Reprise des plans de conceptions sur le secteur.

Le montant de cette rémunération complémentaire s'élève à **11 250,00 € HT** et se décompose de la manière suivante :

TRANCHE OPTIONNELLE N°2

	MONTANT AV 02	MONTANT COMPLEMENTAIRE	TOTAL
PEO	4 600,00 €	5 250,00 €	9 850,00 €
VISA	3 300,00 €	3 000,00 €	6 300,00 €
DET	49 900,00 €	3 000,00 €	52 900,00 €
AOR	5 450,00 €	0,00 €	5 450,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-21D-
AI
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

ARTICLE 4 – MODIFICATION PORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

La répartition de la rémunération complémentaire sur les divers éléments de mission de maîtrise d'œuvre entraîne une modification du montant de la rémunération de la tranche optionnelle 2 du marché.

L'article 2 de l'acte d'engagement portant sur ces tranches est modifié comme suit :

TRANCHE	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
TRANCHE FERME			
MONTANT DEFINITIF DES HONORAIRES FORFAITAIRES	91 750,00 €	18 350,00 €	110 100,00 €
HONORAIRES NON FORFAITISES	8 500, 00 €	1 700, 00 €	10 200, 00 €
TOTAL TRANCHE FERME	100 250,00 €	20 050,00 €	120 300,00 €
TRANCHE OPTIONELLE 1			
MONTANT DEFINITIF DES HONORAIRES FORFAITAIRES	4 300,00 €	860,00 €	5 160,00 €
HONORAIRES NON FORFAITISES	3 350, 00 €	670, 00 €	4 020, 00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	7 650,00 €	1 530,00 €	9 180,00 €
TRANCHE OPTIONELLE 2			
MONTANT DEFINITIF DES HONORAIRES FORFAITAIRES	86 050,00 €	17 210,00 €	103 260,00 €
HONORAIRES NON FORFAITISES	6 600, 00 €	1 320, 00 €	7 920, 00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 2	92 650,00 €	18 530,00 €	111 180,00 €
MONTANT TOTAL TF + TO1 + TO2	200 550,00 €	40 110,00 €	240 660,00 €

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ : 185 950, 00 € HT

MONTANT DU MARCHÉ APRES AVENANT 2 : 189 300, 00 € HT

MONTANT DE L'AVENANT N°3 : 11 250, 00 € HT

MONTANT DU MARCHÉ APRES AVENANT 3 : 200 550, 00 € HT

SOIT UNE AUGMENTATION TOTALE DE 7,85 % PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL DU MARCHÉ.

Le montant total du marché passe ainsi de 189 300, 00 €HT à 200 550, 00 €HT (base marché).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-21D-AI
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

ARTICLE 5 – MODIFICATION PORTEE A LA DECOMPOSITION DES PRIX FORFAITAIRES

La décomposition des prix forfaitaires par élément de mission devient la suivante :

Désignation	Montant (euros HT)
Tranche Ferme	
Avant-projet	27 750,00 €
Projet	33 100,00 €
ACT : rédaction des DCE pour l'ensemble des aménagements et équipements	10 250,00 €
OPC / synthèse / coordination de l'ensemble de l'opération en phase études	4 950,00 €
OPC / synthèse / coordination des études et travaux d'enfouissement, de rénovation et de déviations des réseaux	8 000,00 €
Conduite des procédures administratives et réglementaires	4 000,00 €
DCE, ACT, PEO, VISA, DET, AOR des prestations complémentaires nécessaires à la réalisation de la phase études.	3 700,00 €
Total montant honoraires forfaitaires Tranche Ferme :	91 750,00 €

Tranche Optionnelle 1	
ACT pour l'ensemble des aménagements et équipements	4 300,00 €
Total montant honoraires forfaitaires Tranche Optionnelle 1 :	4 300,00 €

Tranche Optionnelle 2	
PEO	9 850,00 €
VISA	6 300,00 €
DET	52 900,00 €
AOR	5 450,00 €
OPC / synthèse / coordination de l'ensemble de l'opération en phase travaux	5 400,00 €
Suivi de la période de garantie de parfait achèvement	1 350,00 €
ACT/PEO/VISA pour les travaux d'accompagnement et finitions	2 400,00 €
Assistance au MOA pour suivi des procédures administratives en phase travaux	2 400,00 €
Total montant honoraires forfaitaires Tranche Optionnelle 2 :	86 050,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-21D-AI
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

ARTICLE 6 – DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution indiqués à l'article 6.1 du CCAP ne sont pas modifiés.

ARTICLE 7 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs, il convient de noter que cet avenant intègre la renonciation a recours du titulaire a toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait en un seul original, à Toulouse le 04/09/2019

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

TISSEO INGENIERIE

NICOLAS DELPECH
Directeur